

DATANUMIA

SCHEMA PLURIANNUEL LIE A L'ACCESSIBILITE

2025-2028

Statut de diffusion :

☒ EXTERNE☐ INTERNE☐ CONFIDENTIEL

Tableau de suivi des modifications

Version	Auteur	Approbateur	Nature des modifications	Date
V0.1	Marion FAUGOIN	DSI, DPO	Création du document	21/01/2025
V0.2	Marion FAUGOIN	DSI, DPO	Prise en compte des remarques des référents accessibilité	14/03/2025
V1.0	Marion FAUGOIN	DSI, DPO	Validation de la V1 du schéma pluriannuel	22/04/2025

Table des matières

Tableau de suivi des modifications	1
1. Contexte	3
2. Objectifs du document	3
3. Périmètre.....	3
4. Gouvernance de l’accessibilité	4
4.1. Comitologie	4
4.2. Ressources allouées	4
4.2.1. Ressources humaines	4
4.2.2. Ressources financières	4
4.3. Sensibilisation, formation et recrutement	5
4.4. Prise en compte de l’accessibilité	5
4.4.1. Dans les projets	5
4.4.2. Dans les contrats	5
4.5. Evolutions et amélioration continue.....	6

1. Contexte

L'accessibilité numérique est devenue un enjeu majeur dans notre société, à mesure que les services en ligne et les technologies numériques occupent une place croissante dans notre quotidien. En France, la législation en matière d'accessibilité numérique est renforcée par la **loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que par les directives européennes, comme la **directive 2019/882** et sa **transposition en loi française LOI n° 2023-171 du 9 mars 2023**.

Ces textes imposent aux entités publiques et aux entreprises d'adopter des mesures concrètes pour rendre leurs contenus et services numériques accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

Le **Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)** fournit un cadre méthodologique pour évaluer et améliorer l'accessibilité numérique.

D'autre part, en tant que filiale du Groupe EDF, Datanumia s'inscrit pleinement dans la stratégie Numérique Responsable du Groupe.

2. Objectifs du document

La volonté de Datanumia s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'actions, avec l'objectif d'accompagner la mise en conformité au RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés. L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité d'un pilote accessibilité, nommé pour l'ensemble de Datanumia. Le pilote a pour mission de piloter l'amélioration continue de l'accessibilité au sein de Datanumia. Les objectifs de ce schéma pluriannuel de conformité RGAA sont multiples et visent à assurer l'inclusivité et l'accessibilité numérique pour tous.

En premier lieu, il s'agit de se **conformer aux exigences légales en matière d'accessibilité**, en garantissant que l'ensemble des sites web et applications numériques de Datanumia respectent les critères du RGAA.

De plus, ce document vise à décrire la façon dont les équipes internes sont **sensibilisées et formées** à l'importance de l'accessibilité numérique, en instaurant des pratiques pérennes.

Enfin, ce schéma doit permettre l'instauration d'un reporting fiable et d'une organisation permettant **d'anticiper les évolutions technologiques et réglementaires** futures, afin d'assurer une continuité dans l'amélioration de l'accessibilité numérique.

Ce schéma est affiché sur les actifs numériques de Datanumia répondant au périmètre concerné. (cf. Périmètre)

3. Périmètre

Le périmètre de ces réglementations **couvre l'ensemble des fonctionnalités et des contenus des sites web et des applications mobiles, internes ou externes**, ainsi que les documents téléchargeables, les formulaires en ligne, et les contenus multimédias.

4. Gouvernance de l'accessibilité

4.1. Comitologie

Afin de piloter la conformité liée aux exigences sur l'accessibilité, **le Comité Numérique Responsable (CNR) se réunit une fois par semestre**. Il est présidé par le pilote accessibilité et fait intervenir les référents accessibilité pour rendre compte des actions lancées et des difficultés, arbitrer sur les ressources et les risques et présenter les indicateurs clés au CODIR de Datanumia. C'est également à cet endroit que les **évolutions réglementaires** sont visibilisées, leur impact évalué, et le plan d'action identifié.

Des comités de pilotage plus fréquents ont lieu entre le pilote accessibilité et les référents accessibilité pour une mise en œuvre plus opérationnelle.

4.2. Ressources allouées

Datanumia, soucieuse de l'inclusion de l'ensemble de ses parties prenantes, a décidé d'allouer un ensemble de ressources permettant d'adresser les exigences liées à l'accessibilité de ses contenus.

4.2.1. Ressources humaines

La Direction des Systèmes d'Information pilote la mise en accessibilité des contenus. Le **pilote accessibilité** est le chef d'orchestre de la conformité liée aux réglementations sur l'accessibilité. Il s'appuie sur un **réseau de référents accessibilité** qui ont pour responsabilité de piloter les sujets liés à l'accessibilité numérique sur leurs périmètres respectifs.

Les référents accessibilité et le pilote accessibilité sont les **interlocuteurs privilégiés au sein de Datanumia pour toute question ou besoin sur les sujets liés à l'accessibilité**. Ils sont également chargés d'instruire la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent **des difficultés à utiliser un outil interne** (ex : collaborateur) ou **externe** (ex : client) et le traitement effectif de leurs retours.

4.2.2. Ressources financières

Chaque direction mobilise les ressources financières nécessaires pour assurer **l'amélioration continue de ses actifs numériques concernés par la réglementation**, que ce soit par des actions directes (ex : temps alloué au développement ou au recettage des fonctionnalités avec des enjeux d'accessibilité) ou par le recours à des compétences externes.

L'accessibilité bénéficie d'un budget dédié aux prestations d'accompagnement et d'audit qui est alloué chaque année.

La responsabilité au sein de Datanumia est répartie de la façon suivante :

Actifs numériques concernés	Direction responsable
Outils SI	Direction SI
Produits	Direction Produits
Sites vitrines, outils marketing	Direction Sales & Marketing
SIRH	Direction RH

4.3. Sensibilisation, formation et recrutement

La sensibilisation concerne l'ensemble des collaborateurs Datanumia et consiste à :

- **Introduire le sujet de l'accessibilité numérique** et les enjeux associés
- Donner les chiffres clés, le cadre réglementaire, le référentiel RGAA et les **opportunités pour améliorer l'expérience utilisateur** des personnes en situation de handicap
- **Comprendre les problématiques rencontrées aujourd'hui par les personnes en situation de handicap** grâce à une démonstration concrète : comment un utilisateur malvoyant navigue aujourd'hui sur notre site e-commerce ? quels problèmes rencontre-t-il ?
- **Donner quelques pistes d'actions** pour introduire l'accessibilité dans son métier au quotidien

L'**offre de sensibilisation** est composée d'éléments internes construits au fur et à mesure par les référents accessibilité, **de ressources venant du Groupe EDF** et de ressources externes pertinentes.

Pour les publics plus spécifiques, des **formations plus techniques sont dispensées** par des experts sur l'accessibilité pour assurer la conformité aux critères RGAA.

Une **attention particulière doit être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique lors des processus de recrutement** : pour les postes pertinents, les fiches de poste doivent mentionner les exigences attendues de la part du candidat, en particulier sur des profils de type développeur, chef de projet numérique ou conception d'IHM.

4.4. Prise en compte de l'accessibilité

4.4.1. Dans les projets

Tout **développement intervenant au sein des équipes Produit de Datanumia doit faire l'objet d'une étude d'accessibilité documentée permettant de définir les actions, coûts et dérogations éventuelles à prendre en compte**. Cette étude doit être réalisée le plus tôt possible pour éviter les non-conformités ainsi que les coûts de correction ultérieurs.

Dans la même logique, les **critères inscrits au RGAA sont documentés et font partie du processus de design, développement et recette** des produits Datanumia.

4.4.2. Dans les contrats

L'appétence à l'accessibilité numérique doit constituer un **prérequis indispensable pour tout prestataire rejoignant Datanumia** en la qualité d'UX/UI Designer, Product Owner ou encore développeur selon leur périmètre de responsabilité.

La **conformité au RGAA doit également être une exigence lors d'appels d'offres** ou lors de la rédaction de contrats par le biais d'exigences ou de clauses adaptées au même titre que le serait le respect des réglementations liées à la protection des données ou liées à la cybersécurité.

Enfin, le **choix d'un sous-traitant ou partenaire doit être conditionné à sa conformité** aux réglementations liées à l'accessibilité.

4.5. Evolutions et amélioration continue

Par ce schéma pluriannuel, **Datanumia s’engage en faveur de l’accessibilité de ses contenus numériques.**

Les directions impactées se mettent progressivement en conformité avec le RGAA avec notamment la publication des déclarations d’accessibilité ainsi qu’un lien vers le schéma pluriannuel et le plan d’actions. La trajectoire de mise en œuvre opérationnelle de cette politique d’accessibilité est définie et pilotée par chaque direction de Datanumia concernée en privilégiant les phases de construction ou de refonte des services.

Le plan d’actions général est mis à jour tous les ans et rendu disponible sur les actifs numériques concernés.

Le schéma est mis à jour tous les trois ans.